



Implenía

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024

Nous en savons plus : travaux en hauteur, talus et autres dangers

QU'EST-CE QUI S'EST PASSÉ ?

Cette année, deux avertissements de la Suva ont déjà été adressés à Implenía. Dans les deux cas, le sujet était le même : le travail en hauteur non sécurisé. Les deux fois, des collaborateurs ont été observés non sécurisés à proximité immédiate de bords de chute d'environ 4 et 12 mètres de hauteur. L'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) contient diverses dispositions à ce sujet, par exemple la section 4 "Dispositifs de protection contre les chutes" dans la partie générale, ainsi que le chapitre 3 spécifiquement consacré aux "travaux sur les toits". Ces dispositions ont été enfreintes, ce qui a entraîné des situations de danger accru.

Un autre sujet récurrent est celui des talus non sécurisés ou sans preuve de sécurisation.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR NOTRE SÉCURITÉ ?

Les « chutes de hauteur » sont l'une des principales causes d'accidents du travail mortels dans de nombreux pays. En Suisse, une personne se tue en tombant au travail toutes les trois semaines environ. Implenía a elle-même fait de douloureuses expériences dans ce domaine, la dernière en date étant la chute d'un monteur de grue non sécurisé en Suisse en 2022. Des ouvriers du bâtiment enterrés vivants se produisent également chaque année en Suisse.

Les rappels à l'ordre de la Suva ont une autre composante : Implenía est actuellement au niveau d'avertissement 2 - jusqu'au 9 juin 2024 inclus. Ensuite, Implenía repassera au niveau 1 jusqu'au 24 juillet 2024. Si un nouvel avertissement est prononcé entre-temps, le niveau augmentera d'un cran pendant 45 jours supplémentaires. Nous souhaitons bien entendu nous passer totalement du niveau d'avertissement le plus rapidement possible.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Tous les emplois avec activités commerciales

- Organisez un rendez-vous extraordinaire de 15 minutes sur vos chantiers pour aborder le sujet avec tous les collaborateurs, y compris les intérimaires et les sous-traitants (voir diapositives suivantes).
- Contrôlez vos chantiers et sensibilisez tout le monde à dire STOP ! Aidez-vous mutuellement à travailler en toute sécurité.
- Informer vos supérieurs hiérarchiques que tous les postes de travail ont effectué ce « Safety STOP » de 15 minutes au plus tard le 21 juin 2024
- Veuillez également transmettre tout feedback obtenu.

Chefs de projet, cadres, tous les visiteurs de chantiers

- Chaque fois que vous visitez des chantiers et que vous voyez quelque chose qui ne va pas : « *Speak Up!* » Toujours !

Contact sur ce sujet : safety@implenia.com

OTConst sur le sujet (général) : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/384/fr#chap_3/sec_4

OTConst sur les toits : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/384/fr#chap_4/sec_1

OTConst sur les talus : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/384/fr#art_75



Des travaux non sécurisés ont été effectués le long de ce bord de toit. Hauteur de chute potentielle : 12 m.



Des employés non sécurisés se trouvaient sur ce coffrage. Hauteur de chute potentielle : 3,5 m.



A l'air petit, mais a le potentiel de tuer : talus sans sécurisation ou preuve de sécurisation.



Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



Comment une telle situation se crée-t-elle ?

Que devrait faire cette personne ?

Que devraient faire les collègues ?

Que devraient faire les supérieurs ?



Comment une telle situation se crée-t-elle ?

Que devraient faire ces personnes ?

Que devraient faire les collègues ?

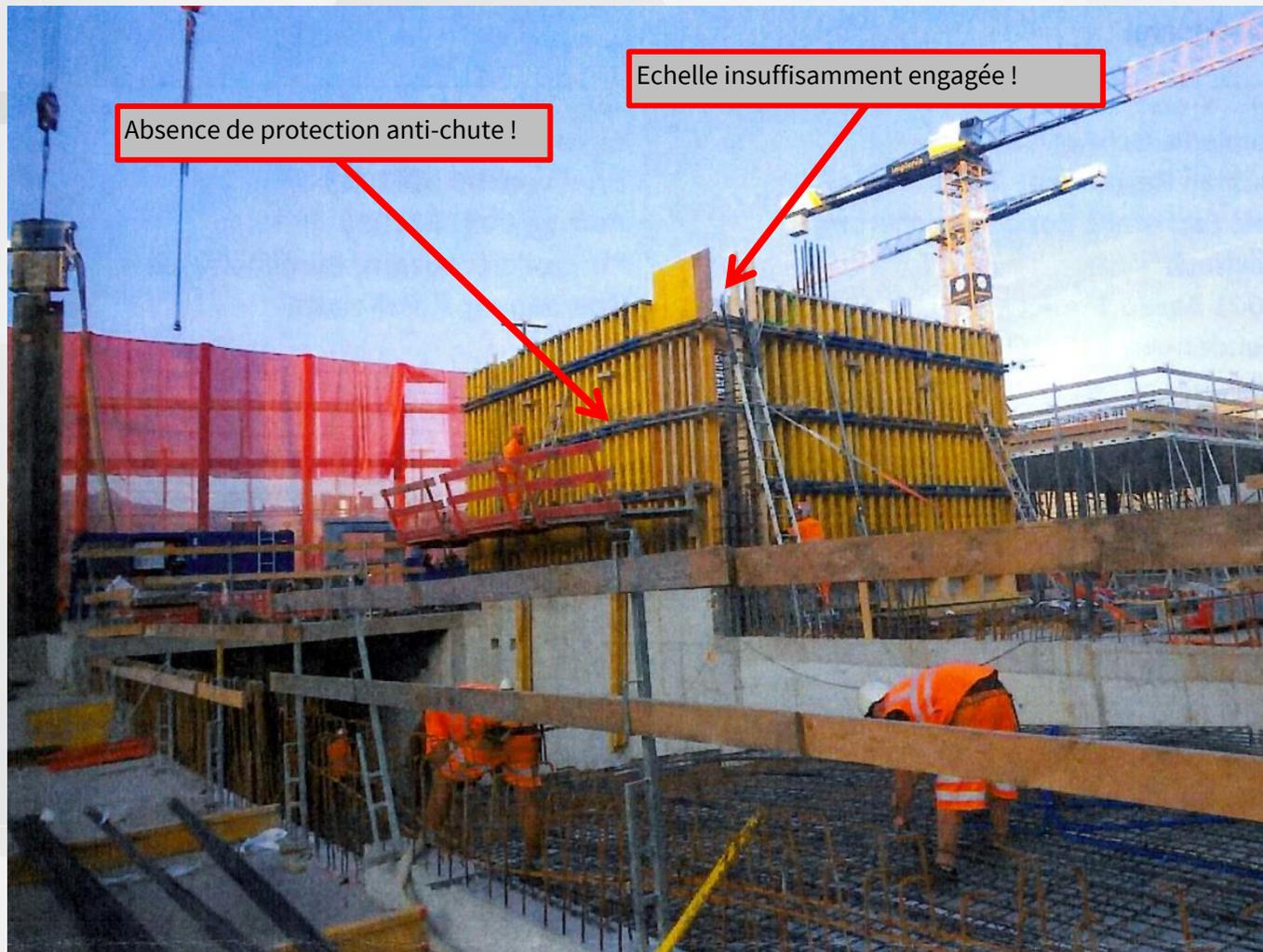
Que devraient faire les supérieurs ?



Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



Comment une telle situation se crée-t-elle ?

Comment l'éviter ?

Que devraient faire les employés ?

Que devraient faire les supérieurs ?



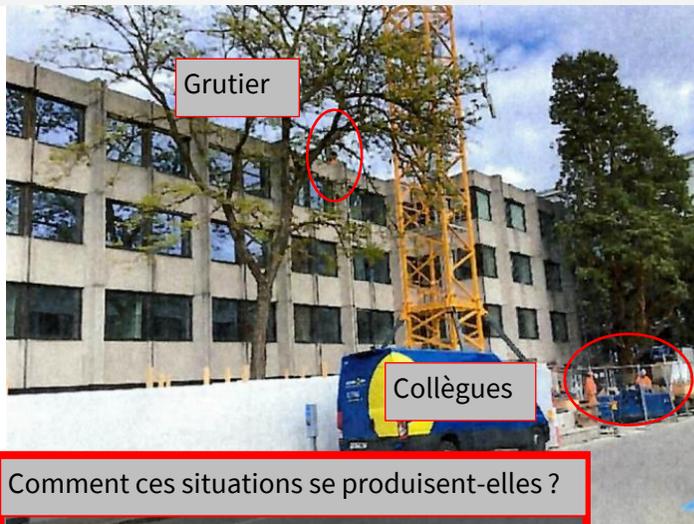
Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



Matériel sur le toit - aucune barrière ou protection contre les chutes n'est visible.



Grutier

Collègues

Comment ces situations se produisent-elles ?

Comment les éviter ?

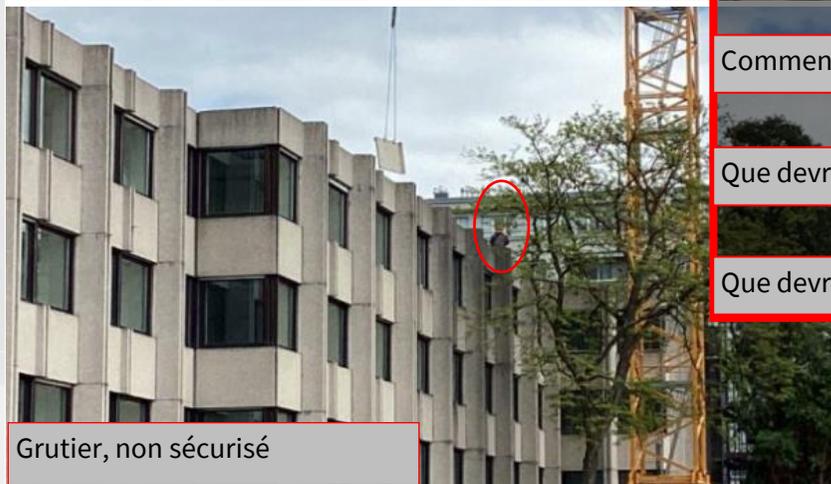
Que devraient faire les employés ?

Que devraient faire les supérieurs ?



3.5 m

Ouvrier en partie debout sur le coffrage à 3,5 m de chute.



Grutier, non sécurisé





Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



Ceux qui voient de telles situations doivent se poser des questions :

1) A-t-on besoin ici d'une preuve de stabilité ?

2) Avons-nous cette preuve de stabilité ?

➔ Si la réponse est non, délimitez la zone et demandez une preuve.



Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



La stabilité des talus est-elle importante ?

BÂLE-CAMPAGNE

Publié 23. mars 2023, 16:17

Un ouvrier de 41 ans décède sur un chantier

Un accident de travail sur un chantier a été fatal à un ouvrier à Wahlen (BL). L'homme de 41 ans faisait des travaux d'excavation quand il a soudain été enseveli. Il est mort sur les lieux.



Tragédie à Feusisberg (SZ)

Trois morts dans l'effondrement d'un chantier

Tragique accident à Feusisberg (SZ): trois hommes sont morts jeudi matin dans l'effondrement lors d'une excavation.

Publié 12.05.2022 à 15:16 heures | Dernière mise à jour: 13.05.2022 à 09:34 heures



KANTONPOLIZEI SCHWYZ

Accident de chantier mortel

Un ouvrier du bâtiment enterré vivant à Winterthour

Lors d'un accident de travail survenu jeudi matin à Winterthour (ZH), un homme de 27 ans a été enseveli dans une tranchée non sécurisée. L'homme n'a pu être dégagé à temps et est décédé sur place. Le quartier est profondément choqué.

Publié 03.02.2023 à 21:07 heures | Dernière mise à jour: 03.02.2023 à 21:32 heures



NICOLAS ABBT



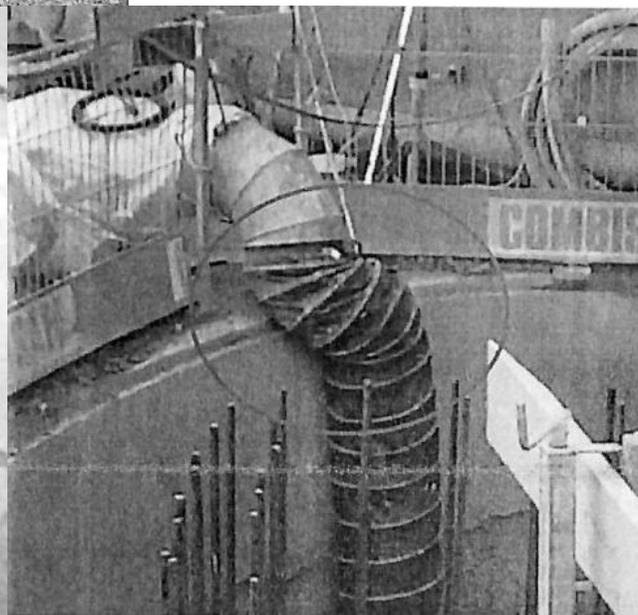
Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



Ventilation défectueuse et inhibée. Nous avons tous droit à un air frais suffisant !





Implenia

IMPLENIA SAFETY STOP

#01 | 31 mai 2024



Une circulation désordonnée expose les piétons à des dangers !
Ne pas passer à côté, mais signaler et réparer.

